

Dénonciation calomieuse suite à plainte

Par armenie27, le 15/10/2008 à 14:32

bjr,

une collégue de travail a porté plainte contre X,en me suspectant fortement (elle a cité mon nom) suite à des dégrations sur son véhicule sur notre lieu de travail en juillet 2007. J'ai éré entendu par la gendarmerie la semaine dernière. Bien-sûr, elle n'a aucune preuve, ni aucun témoin. Je suis bafouée et mon honneur en a prit pour son grade.

Du coup, j'en ai parlé dans toute l'entreprise.

Bcp de monde m'a conseillé de porter plainte contre elle pour dénonciation calomieuse. Comment lui donner une bonne leçon? Comment lui faire bien comprendre qu'elle a le droit de porter plainte (sa voiture étant rayée) sans donner 1 nom??? Merci de votre réponse.

Je suis enceinte et très affectée par cette situation.

Très cordialement